

## OFFRE FAITE AU PUBLIC

Ce document est une offre formelle (offre publique) de **SolarGroup Ltd.** (Numéro d'entreprise. 15658), ci-après dénommée la « Plate-forme », agissant sur la base de la licence internationale de courtage et de compensation L15658/SG du 01.03.2024, par cette offre faite au public propose aux « Investisseurs » (un nombre illimité de personnes physiques et morales qui ont accepté les termes et conditions de cette offre faite au public, une coopération aux termes et conditions énoncés dans l'Offre. L'acceptation de la présente Offre faite au public de l'une des manières spécifiées au p.1.1.6. de l'Offre est considérée comme équivalente à la conclusion de l'Accord aux termes et conditions énoncés dans l'Offre. La Plate-forme demande de tenir compte du fait que les actions susmentionnées constituent un accord complet et inconditionnel (Acceptation) avec la présente Offre. Il est donc recommandé à l'investisseur de lire attentivement le texte de la présente Offre (y compris les modifications apportées au fil du temps) publié sur le Site et, en cas de désaccord avec les conditions générales, de quitter le site à tout moment et de ne pas utiliser les services de la Plate-forme. L'Offre prend effet à partir du moment où elle est publiée sur l'Internet à l'adresse suivante : <https://reg.solargroup.pro>, et reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par la Plate-forme. La Plate-forme a le droit de modifier unilatéralement les conditions de l'Accord, qui ne s'appliqueront pas aux accords déjà conclus. L'investisseur reconnaît que tout consentement confirmé techniquement par lui au cours des procédures annoncées sur le Site sera réputé conclu et ne nécessitera aucune preuve documentaire supplémentaire ou autre de la part de l'investisseur.

### 1. TERMES ET DÉFINITIONS

1.1. Aux fins de la présente Offre, les termes et définitions suivants sont utilisés avec la signification suivante :

1.1.1 Le « **Site** » est un ensemble de pages web reliées entre elles et situées sur l'Internet à l'adresse unique (URL) : <https://reg.solargroup.pro>, y compris les sous-domaines.

1.1.2 « **Plate-forme** » : SolarGroup Ltd. recevant des investissements pour la réalisation du Projet d'investissement.

1.1.3 « **Investisseur** » : toute personne physique ou morale qui a conclu un Accord d'investissement (ci-après dénommé l'Accord) avec la Plate-forme selon les termes et conditions contenus dans la présente Offre faite au public, en fournissant des investissements à la Plate-forme pour la mise en œuvre du Projet d'investissement.

1.1.4 « **Investissements** » : fonds propres, empruntés et/ou appelés par l'Investisseur. Conformément à l'Accord, les investissements sont des fonds de financement ciblé et ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont prévus par l'Accord.

1.1.5 « **Projet d'investissement** » : un ensemble d'objets d'investissement dont l'objectif est la monétisation de solutions techniques prêtes à l'emploi. Il s'agit également de créer de nouvelles solutions techniques et de les monétiser.

1.1.6. « **Données personnelles de l'investisseur** » : toute information personnelle permettant d'identifier l'Investisseur, telle que Nom complet ; passeport ou autres données permettant d'identifier le client ; numéro de téléphone de contact ; adresse électronique ; contenu de la correspondance entre l'investisseur et la Plate-forme ; informations sur les visites de l'investisseur sur le site web ; réponses de l'Investisseur à d'éventuels sondages ou questionnaires ; informations que la Plate-forme peut demander à l'Investisseur en réponse à sa demande.

1.1.7 « **Acceptation** » signifie l'acceptation totale et inconditionnelle par l'Investisseur des termes et conditions de la présente Offre. L'acceptation de la présente offre est une combinaison des faits juridiques suivants :

- la familiarisation de l'Investisseur avec les conditions de l'Offre ;
- le paiement des investissements pour un montant conforme au Plan tarifaire ;

1.1.8 « **Offre** » : une offre faite au public de la Plate-forme publiée sur le Site, adressée à toute personne physique ou morale pour conclure un accord avec elle selon les termes et conditions existants contenus dans l'Offre, y compris toutes ses pièces jointes.

1.1.9 « **Formulaire d'inscription** » : un formulaire html que l'Investisseur remplit avec ses données personnelles sur le Site, afin d'accéder à son espace client et de pouvoir payer les Investissements et utiliser les services de la Plate-forme.

1.1.10. « **Contenu et documentation** » : tout objet de propriété intellectuelle de la Plate-forme placé sur le ou contenu dans la liste de diffusion sous forme de textes, images, dessins, photos, graphiques, vidéos, programmes, sons, interfaces, logos, marques de commerce, codes informatiques, qui constituent le contenu du Site, et/ou placé sur le Site, avec le consentement de la Plate-forme, ainsi que l'ensemble de documents de référence envoyés aux Investisseurs par courrier électronique.

1.1.11 « **Plan tarifaire** » : une liste classée de prix valables dans la société, tenant compte de l'application de remises, ainsi que d'autres conditions (spéciales). Et applicables aux différentes catégories d'Investisseurs, y compris le montant et le nombre de Parts (Paquets de Parts sociales).

1.1.12 « **Espace client** » désigne un espace client virtuel de l'Investisseur situé sur les serveurs du Bénéficiaire de l'investissement à l'adresse <https://reg.solargroup.pro>, auquel il est possible d'accéder après autorisation (saisie d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe connus uniquement de l'Investisseur).

1.1.13 « **Résultat de l'activité d'investissement** » : la réalisation des objectifs pour lesquels les Investissements sont fournis et/ou l'obtention d'autres effets utiles, y compris l'obtention d'actions du projet d'Investissement.

1.1.14 « **Part d'investissement** » : unité de mesure de la participation à l'investissement dans le projet. La copie électronique de la part est affichée dans l'Espace Client de l'Investisseur.

1.1.15 « **Conversion** » désigne le processus de conversion des Pats d'investissement en actions dans un équivalent directement proportionnel. Le nombre de Parts d'investissement convertibles en une action est déterminé par la formule suivante :

$$V_{\text{ин.д.}} = \frac{P_{\text{actions}}}{P_{\text{ин.д.}}} \text{ où}$$

$V_{\text{ин.д.}}$  – Nombre de parts d'investissement

$P_{\text{actions}}$  – Valeur nominale d'une action

$P_{\text{ин.д.}}$  – Valeur nominale de la part d'investissement

1.1.16 « **Règles d'investissement et d'escompte sur les Parts** » désigne l'ensemble du Plan tarifaire et des conditions stipulées dans l'Accord d'investissement.

1.2.1. Si des termes non spécifiés dans le p. 1.1 sont utilisés dans la présente Offre, ils seront utilisés et interprétés conformément à la législation en vigueur et aux coutumes en matière de chiffre d'affaires établies sur l'internet.

1.2.2. En acceptant l'Offre, l'investisseur garantit qu'il a pris connaissance de tous les termes et conditions énoncés dans le texte de l'Offre et qu'il les accepte pleinement et sans réserve.

1.2.3. L'Offre n'a pas besoin d'être signée et scellée par les Parties, tout en restant juridiquement valable.

## **0. OBJET DE L'OFFRE**

2.1. La Plate-forme assume les obligations de réaliser le Projet d'investissement spécifié dans le p. 1.1.5 de la présente Offre, et l'Investisseur, à son tour, effectue un financement ciblé de la Plate-forme en fournissant des investissements pour un montant conforme au Plan tarifaire

2.2. L'Investisseur investit des fonds dans les Projets en payant le Plan tarifaire par le biais du système de paiement choisi par l'Investisseur.

2.3. Dès réception des fonds de l'Investisseur, la Plate-forme s'engage à transférer à l'investisseur les Parts d'investissement libres de toute charge et non soumises à des réclamations de tiers. Le nombre de parts transférées à l'Investisseur est déterminé par le Plan tarifaire choisi par l'investisseur.

2.4. Le résultat de l'activité d'investissement est atteint par la mise en œuvre du Projet d'investissement. Le résultat de l'activité d'investissement est comptabilisé comme le transfert des actions du Projet d'investissement.

2.4.1 L'Investisseur peut recevoir des actions après la réorganisation du Projet d'investissement en société par actions.

2.4.2 La période de transfert des actions est calculée à partir du moment de la réorganisation du projet d'Investissement en une société par actions et ne peut pas excéder 3 (trois) ans à partir du moment de la réorganisation.

2.4.3. Le nombre d'actions transférées à l'Investisseur est calculé en tenant compte de la Conversion.

2.5. La Plate-forme détermine de manière indépendante la nécessité d'effectuer certaines actions aux fins de la réalisation du Projet d'investissement.

2.6. A partir du moment où les fonds sont reçus en tant qu'Investissements sur le compte de la Plate-forme, le présent Accord est réputé conclu entre l'Investisseur et la Plate-forme.

2.7. L'Acceptation suppose que l'Investisseur est familiarisé avec les termes et conditions de l'accord d'investissement et reconnaît l'adéquation inconditionnelle du système de paiement offert par la Plate-forme pour le paiement des Investissements et des bénéfices.

2.8. La Plate-forme se réserve le droit de modifier les termes et conditions de l'Offre et, par conséquent, du présent Accord, unilatéralement et sans accord préalable avec l'Investisseur, ces modifications entrant en vigueur au moment de leur publication sur le Site. Par conséquent, la Plate-forme recommande à l'Investisseur de vérifier régulièrement les termes et conditions de cet Accord pour s'assurer qu'il n'y a pas de changements et/ou d'amendements. L'édition actuelle est affichée en permanence sur le Site.

2.9. L'Investisseur accepte que les modifications et les ajouts au présent Accord entraînent des modifications et des ajouts à l'Accord déjà conclu par Acceptation et en vigueur entre la Plate-

forme et l'Investisseur, et qu'ils entrent en vigueur en même temps que ces modifications au présent Accord. En même temps, l'Investisseur qui a payé pour les Investissements avant la modification des conditions de l'Accord n'est pas soumis aux modifications apportées.

2.10. Toutes les fonctions existantes (fonctionnant effectivement) à ce moment-là du Site et des Services de la Plate-forme, ainsi que toutes les modifications ultérieures et les fonctions et services supplémentaires apparaissant à l'avenir, entrent dans le champ d'application de la présente Offre.

## **0. DROITS ET OBLIGATIONS DE LA PLATE-FORME**

3.1. La Plate-forme s'engage à :

3.1.1. Accomplir les fonctions d'organisation, d'administration, de marketing, de production et autres nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'investissement.

3.1.2. Utiliser les Investissements fournis uniquement pour la mise en œuvre du Projet d'investissement.

3.1.3. Transférer des actions du Projet d'investissement à l'Investisseur lorsque certaines conditions spécifiées dans le p. 2.4 de la présente Offre sont remplies

3.1.4. Indiquer sur le Site le prix actuel des Plans tarifaires.

3.1.5. Résoudre les situations litigieuses à l'aide de la correspondance lorsque l'Investisseur contacte le service d'assistance du Site. Si une question n'est pas régie par la présente Offre, la Plate-forme décidera de la manière de traiter cette situation particulière.

3.1.6. Ne pas divulguer les Données personnelles de l'Investisseur et ne pas donner accès à ces informations à des tiers, sauf dans les cas expressément prévus par la législation en vigueur et la Politique de confidentialité.

3.1.7. Se conformer aux exigences de la législation concernant le traitement, le transfert et la protection des données personnelles de l'Investisseur. Le fait que la Plate-forme fournisse des informations à des agents, des contreparties et des tiers agissant sur la base d'un accord avec la Plate-forme n'est pas considéré comme une violation de la confidentialité des données personnelles.

3.1.8 Transférer à l'Investisseur les Parts d'investissement pour le montant correspondant au Plan tarifaire choisi et payé par l'Investisseur.

3.2. La Plate-forme est en droit de :

3.2.1. Déterminer de manière indépendante les moyens et les méthodes de mise en œuvre du projet sans accord préalable avec l'Investisseur.

3.2.2. À tout moment, sans préavis, modérer et modifier pour un nombre illimité de fois la conception du Site, ses rubriques, services, caractéristiques et outils, à sa discrétion pour apporter des modifications au Site et à ses rubriques, services, caractéristiques et outils, modifier leur contenu, supprimer, modifier et publier tout résultat d'activité intellectuelle avec ou sans préavis, y compris l'introduction de restrictions supplémentaires dans son utilisation.

3.2.3. Envoyer à l'Investisseur des messages de nature publicitaire et informative, ainsi que d'autres types de messages, conformément aux dispositions de la Politique de confidentialité. Si l'Investisseur ne souhaite pas recevoir les lettres d'information de la Plate-forme, il peut se désabonner en cliquant sur le lien spécial inclus dans chaque lettre reçue.

3.2.4. Modifier les conditions du présent Accord à tout moment, à sa discrétion, en publiant les modifications correspondantes sur le Site.

## **0. DROITS ET OBLIGATIONS DE L'INVESTISSEUR**

4.1. L'Investisseur s'engage à :

4.1.1. Étudier attentivement les informations relatives aux conditions de l'accord sur le Site avant d'accepter l'offre.

4.1.2. Afin de réaliser le présent Accord, fournir à la Plate-forme des données exactes et complètes, y compris les Données personnelles (nom, adresse électronique) et les informations nécessaires à l'exécution de l'Offre.

4.1.3. Payer les Parts d'investissement selon le Plan tarifaire sélectionné.

4.1.4. Assurer le fonctionnement normal et la disponibilité du courrier électronique et/ou du numéro de téléphone de contact (réapprovisionner en temps utile le solde du numéro de téléphone, s'assurer que le téléphone portable peut recevoir des appels). L'Investisseur est tenu d'informer immédiatement la Plate-forme si le numéro de téléphone et/ou l'adresse électronique de contact ne peuvent pas être rétablis.

4.1.5. Donner son consentement à la Plate-forme pour le traitement automatisé, ou non, de ses données personnelles indiquées sur le Site par le biais de la collecte, de la systématisation, de l'accumulation, du stockage, de la clarification et de la suppression dans le but d'envoyer par courrier électronique des messages SMS de la documentation provenant de la Plate-forme.

4.2. L'Investisseur a le droit de :

4.2.1. Contacter la Plate-forme pour toute question concernant l'Accord en utilisant l'adresse pertinente affichée sur le Site.

## **0. LE COÛT ET LA PROCÉDURE DE RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS**

5.1. Les investissements réalisés dans le cadre de l'Accord sont déterminés sous forme monétaire, la devise principale étant le dollar américain (ci-après dénommé « USD »). Les Parties peuvent convenir de fournir des investissements dans d'autres monnaies.

5.1.1 Les investissements effectués dans le cadre de l'Accord peuvent être reçus dans une autre devise, à condition que cette devise soit convertie de manière équivalente au taux de change du dollar affiché sur le Site.

5.2. Les investissements sont fournis par l'Investisseur conformément aux termes et conditions de l'Accord en investissant le montant souhaité sur le compte de la Plate-forme. Le montant de l'Investissement est précisé dans les Annexes au présent Accord.

5.3. Le montant de l'Investissement est affiché dans l'Espace client de l'Investisseur dans les sept jours ouvrables suivant le versement des fonds sur le compte de la Plate-forme.

5.4. Une fois que le montant de l'Investissement est effectivement déposé par l'Investisseur et affiché dans l'Espace client, l'Investisseur a le droit de choisir un Plan tarifaire sur le Site.

5.5. Les investissements sont fournis par l'Investisseur conformément aux « Règles d'investissement et d'escompte des Parts », qui font partie intégrante de l'Accord. L'investisseur

reçoit des Parts d'investissement pour le montant spécifié dans le Plan tarifaire choisi par l'Investisseur.

5.6. Le Bénéficiaire de l'investissement se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les « Règles d'investissement et d'escompte des Parts » afin d'assurer la mise en œuvre la plus efficace possible du Projet d'investissement. Ces modifications entrent en vigueur à partir du moment où le texte modifié est affiché dans l'Espace client de l'investisseur, à moins que d'autres conditions d'entrée en vigueur des modifications ne soient déterminées de manière additionnelle lors de cet affichage.

5.7. La méthode de transfert des Investissements en vertu de l'Accord est le transfert par l'Investisseur de fonds en dollars américains ou dans une autre devise convenue par les Parties sur le compte du Bénéficiaire de l'investissement spécifié dans l'Espace client de l'Investisseur. Dans le même temps, les obligations de l'Investisseur en termes de paiement au titre de l'Accord sont réputées accomplies à compter de la date de réception des fonds sur le compte du Bénéficiaire de l'investissement, ainsi que de la sélection du paquet des actions souhaitées conformément au p. 5.5. du présent Accord.

5.8. L'investisseur a le droit d'augmenter le nombre de parts d'investissement en achetant un plan Tarifaire sur le Site.

5.9. Le prix d'achat valable des Parts d'investissement est le prix indiqué sur le Site dans le Plan tarifaire payé par l'Investisseur.

## **0. REMBOURSEMENT DES FONDS**

6.1. La demande de remboursement des montants payés pour les Investissements par la Plate-forme n'est pas sujette à satisfaction.

6.2. Le montant déposé sur le compte de l'Investisseur via la Plate-forme constitue un Investissement et ne peut être restitué à l'Investisseur tant que le Projet d'investissement n'est pas réalisé.

6.3. La Plate-forme a le droit de verser le montant à l'Investisseur dans le cadre de promotions internes. Le montant de cette somme est déterminé par les règles de la promotion.

## **0. RESPONSABILITÉ DES PARTIES**

7.1. En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations découlant du présent Accord, la Plate-forme et l'Investisseur assument une responsabilité patrimoniale conformément aux dispositions du présent Accord et au droit commun anglais.

7.2. La Plate-forme n'est responsable des dommages subis par l'Investisseur du fait de l'utilisation ou de la non-utilisation des services de la Plate-forme que si un acte ou une omission directement coupable de la Plate-forme est prouvé.

7.3. La Plate-forme n'est pas responsable envers l'Investisseur de l'absence de transfert des résultats de l'activité d'investissement à l'investisseur pour des raisons indépendantes de la volonté de la Plate-forme, à savoir :

- Absence de documents nécessaires de la part de l'Investisseur ;

- Indication d'informations incorrectes, y compris la fourniture par l'Investisseur de documents incorrects ou falsifiés qui ne correspondent pas à la réalité ;

- Erreurs commises par le bureau d'enregistrement du Projet d'investissement lors du transfert des actions à l'Investisseur ;
- Tout cas de dysfonctionnement des systèmes de télécommunication, informatiques, électriques et autres systèmes connexes ;
- Pour la justesse ou l'inexactitude des décisions prises par l'Investisseur en ce qui concerne les Investissements et la réalisation du projet ;
- Pour l'inexécution et/ou l'exécution incorrecte des obligations des tiers engagés par la Plate-forme.

7.5. En aucun cas, la Plate-forme ne peut être tenue responsable, en vertu du présent Accord, pour :

- les actes et/ou omissions résultant directement ou indirectement des actes/omissions de tiers ;
- toute perte indirecte et/ou manque à gagner de l'Investisseur et/ou de tiers, que la Plate-forme ait pu ou non prévoir l'éventualité de telles pertes.

## **0. RÉSILIATION DE L'ACCORD**

8.1. Le présent Accord ne peut être résilié qu'après le transfert des actions du Projet d'investissement à l'Investisseur.

8.2. À l'initiative de la Plate-forme, le présent Accord peut être résilié à tout moment de manière anticipée, à condition que les actions soient transférées à l'Investisseur au moment de la résiliation de l'Accord.

8.3. La Plate-forme a le droit de résilier unilatéralement le présent Accord conformément au p. 12.6.1.

8.4. En cas de résiliation du présent Accord pour des raisons autres que celles énumérées ci-dessus, les questions de recalculs et de paiements sont résolues par accord entre les parties ou conformément à la procédure établie par la loi. La procédure de règlement des litiges est obligatoire. Le délai de réponse à la réclamation est de 20 (vingt) jours calendaires à compter de la date de sa réception.

8.5. Si les litiges et les désaccords ne peuvent pas être réglés par la négociation, ils sont portés devant le tribunal du lieu d'implantation de la Plate-forme.

## **0. GARANTIES**

9.1. L'Investisseur garantit qu'il est conscient de la nature risquée et de l'essence de l'activité d'investissement. Tout investissement de fonds utilisant les connaissances et les informations de la Plate-forme obtenues au cours de la réalisation de l'accord d'investissement est effectué par l'Investisseur à ses propres risques sur la base d'une décision indépendante.

9.2. À l'exception des garanties expressément énoncées dans le présent Accord, la Plate-forme n'offre aucune autre garantie expresse ou implicite dans le cadre du présent Accord.

9.3 En acceptant les termes et conditions de cette Offre, par acceptation de l'Offre, l'Investisseur déclare et garantit à la Plate-forme que :

- L'Investisseur a fourni des informations exactes sur lui-même ;
- L'Investisseur conclut le présent Accord de son plein gré, auquel cas l'Investisseur : s'est pleinement familiarisé avec les termes et conditions de l'Offre, comprend pleinement l'objet de l'Offre et du présent Accord, comprend pleinement la signification et les conséquences de ses actes en relation avec la conclusion et l'exécution du présent Accord ;
- L'Investisseur dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à la conclusion et à l'exécution du présent Accord ;
- Aucune information ou conseil donné par la Plate-forme (par un employé responsable de la Plate-forme) ne peut être considéré comme une garantie, étant donné qu'il s'agit de conseils qui sont donnés à titre indicatif.

## **0. CONFIDENTIALITÉ**

10.1. Les Parties sont convenues de garder confidentielle toute information reçue par une partie à l'égard de l'autre dans le cadre de l'exécution des obligations découlant du présent Accord.

10.2. Les informations reconnues comme confidentielles en vertu du présent Accord ne peuvent pas inclure les informations qui sont accessibles au public conformément aux exigences légales.

10.3. En cas de violation du régime de confidentialité prévu par le présent Accord, la partie qui a commis cette violation est tenue d'indemniser l'autre partie pour les pertes directes qu'elle a subies du fait de cette violation.

10.4. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux cas où l'une ou l'autre des parties de cet Accord est obligée de divulguer des informations confidentielles aux autorités compétentes comme l'exige la loi.

## **0. LES CAS DE FORCE MAJEURE (FORCE MAJEURE)**

11.1. Chacune des parties est dégagée de toute responsabilité en cas d'inexécution partielle ou totale des obligations découlant du présent Accord si elle prouve que cette inexécution résulte de circonstances de force majeure survenues après la conclusion du présent Accord à la suite d'événements extraordinaires, tels que : incendie, explosion, inondation, tremblement de terre, grève, hostilités, décrets du gouvernement ou du président de la Fédération de Russie, des autorités fédérales et locales et autres circonstances de force majeure, que la partie n'aurait pas pu ni prévoir, ni empêcher, ni prendre en compte les circonstances lors de la conclusion du présent Accord.

11.2. L'exonération de responsabilité ne s'applique qu'à la période pendant laquelle ces circonstances de force majeure et leurs conséquences existent.

11.3. La Plate-forme est tenue d'informer l'Investisseur de la survenance de ces circonstances en publiant des informations sur le site web et/ou dans la boîte aux lettres électronique indiquée par l'Investisseur lors du paiement, et l'Investisseur est tenu d'envoyer une lettre à la Plate-forme au service d'assistance technique de la Plate-forme via le Site.

11.4. La notification contient des données sur la nature des circonstances, ainsi que des documents officiels certifiant l'existence de ces circonstances et, si possible, donnant une évaluation de leur impact sur la possibilité pour la partie d'accomplir ses obligations en vertu du présent Accord, ainsi que sur la durée prévue de leur exécution.

11.5. L'existence de circonstances de force majeure, leur impact et leur durée sont documentés par un fonctionnaire de l'autorité compétente ou un représentant de la partie.

11.6. Dans les cas susmentionnés, la durée d'exécution des obligations des parties en vertu du présent Accord est augmentée proportionnellement à la période pendant laquelle ces circonstances et leurs conséquences sont en vigueur.

11.7. Si les circonstances de force majeure et leurs conséquences persistent pendant plus de deux mois, les parties mènent des négociations supplémentaires afin de trouver d'autres moyens acceptables d'exécuter le présent Accord.

11.8. Si les circonstances de force majeure persistent pendant six mois ou plus, chacune des parties a le droit de refuser de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord.

## **0. DISPOSITIONS FINALES**

12.1. La période d'Acceptation de l'Offre est limitée par la présence de l'Offre sur le Site. La présente Offre prend effet au moment de son acceptation et reste en vigueur jusqu'à ce que les Parties s'acquittent intégralement de leurs obligations.

12.2. L'invalidation par un tribunal d'une disposition de la présente Offre et, par conséquent, de l'Accord conclu par son acceptation, n'entraîne pas l'invalidité des autres dispositions.

12.3. Les parties reconnaissent que tous les avis, communications, accords, documents et lettres envoyés au moyen de l'Espace client de l'Investisseur sont réputés avoir été envoyés et signés par les Parties, à moins que ces lettres n'indiquent expressément le contraire.

12.4. L'adresse électronique autorisée pour l'Investisseur est : l'adresse électronique spécifiée lors du remplissage du Formulaire d'inscription sur le Site.

12.5. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord entre la Plate-forme et l'Investisseur. La Plate-forme n'assume aucune condition ou obligation autre que celles spécifiées dans le présent Accord, à moins que ces conditions ou obligations ne soient fixées par écrit et signées par des représentants autorisés de la Plate-forme et de l'Investisseur. En cas de conflit entre les dispositions des annexes ou des avenants au présent Accords et les dispositions du présent Accord, ce sont les dispositions du présent Accord qui prévalent.

12.6 En acceptant cette Offre faite au public, l'Investisseur certifie ce qui suit à la société :

- L'Investisseur garantit qu'il accomplira en temps voulu les obligations qui lui incombent en vertu du présent Accord ;

- L'Investisseur garantit qu'il n'est pas résident des États-Unis, du Japon ou de tout autre État dont la législation interne interdit les investissements directs ou indirects dans d'autres pays sans statut approprié, qu'il n'est pas résident de pays à investissements restreints et qu'il a pris connaissance de la liste des pays à investissements restreints dans l'Espace client de l'Investisseur. En cas de non-respect de cette clause, l'Investisseur s'engage à supporter tous les coûts liés à ce manquement et à ses conséquences ;

- L'Investisseur garantit qu'il conclut le présent Accord pour son propre compte et non pour le compte d'un tiers résidant aux États-Unis, au Japon ou dans tout autre État dont la législation

nationale interdit les investissements directs ou indirects dans d'autres pays sans statut approprié ;

- L'Investisseur garantit qu'il possède des connaissances et une expérience suffisantes en matière financière et commerciale et qu'il est en mesure d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement, sans détériorer sa situation financière ;

- L'Investisseur garantit que toutes les informations qu'il a fournies sur le Site de la Société et dans le présent Accord sont exactes ;

- Dans le cadre de cet Accord, l'Investisseur s'assure de l'inadmissibilité de la diffusion d'informations inexactes portant atteinte à l'honneur et/ou à la réputation commerciale de la Société. Par diffusion d'informations portant atteinte à l'honneur et/ou à la réputation commerciale, on entend le fait de porter ces informations à l'attention de tiers, par la diffusion de ces informations dans les médias, les communications radiophoniques, les discours publics, les publications sur Internet, dans les messageries et les forums de discussion, ainsi que toute autre communication de ces informations à un tiers ou à un nombre indéterminé de personnes.

12.6.1. Si l'Investisseur enfreint l'une des clauses spécifiées au p. 12.6 de la présente Offre, cet Accord sera considéré comme nul et non avenu et son exécution par la Société sera impossible